



l'opération Fournitures Scolaires

Infos Scoléo à destination des associations de parents d'élèves, des secrétariats et responsables d'établissement.

« 100% des familles galèrent à la rentrée »

On s'organise ensemble ou vous continuez comme avant ?

c'est quoi ?

Pour toutes les familles pour qui les courses de rentrée sont une galère, Scoléo livre à domicile, en colis individuel et avant la rentrée, la liste des fournitures scolaires conforme à la demande des enseignants et au tarif de grandes surfaces.

Comment mettre en place cette opération ?

- c'est à l'association de parents d'élèves d'inscrire son établissement auprès de Scoléo, c'est gratuit. Elle doit informer ses familles de la mise en place de ce service.
- Les familles recherchent leur établissement et leur classe sur scoleo.fr et commandent en quelques clics la liste complète ou suppriment les articles qu'elles ont déjà.
- Scoléo livre à la date et au lieu choisis par chaque famille



Les + pour l'association de parents d'élèves:

- Une réponse utile, économique et mutualisée apportée aux familles à la rentrée.
- Scoléo s'occupe de tout et vous libère complètement des contraintes inhérentes à ce type d'opération (administratives, logistiques, financières, SAV).
- Avec la livraison à domicile, il n'y a même plus de « journée de distribution » à mettre en place.
- Cette opération bénéficie d'une participation du Fonds Initiatives Scoléo de 1 € par colis commandé au profit de l'association de parents d'élèves .
- Les familles restent libres d'adopter ou non le dispositif

Avantages pour les familles :

- Recevoir à domicile les fournitures scolaires demandées pour leurs enfants et partir tranquille en vacances
- Listes conformes à celles demandées par les enseignants
- Possibilité de supprimer les articles qu'elles ont déjà (compas, classeurs, etc) ou de compléter leur liste.
- Tarifs de grandes surfaces contrôlés par huissier
- Fournitures de qualité papetière
- Pas de produit de « licence » ou publicitaire
- Livraison où elles veulent quand elles veulent

Rendez-vous sur www.scoleo.fr pour des témoignages et reportages sur des associations de parents d'élèves et des familles qui bénéficient de Scoléo

Quand mettre en place cette opération ?

1. Dès novembre, l'inscription des associations de parents d'élèves est ouverte, elle est gratuite
2. Dès le mois de mars, l'information doit être faite aux familles pour assurer la réussite de l'opération. Scoléo fournit aux associations toute l'information à diffuser aux parents et au secrétariat de l'établissement.
3. Dès quelles sont disponibles, les listes doivent être adressées à Scoléo.

Pour + d'info, contactez Scoléo au 04 72 17 02 64
www.scoleo.fr | contact@scleo.fr |

